

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 16 mars 2019 au Grau-du-Roi**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le responsable de SCA,
Chers amis,

J'ai l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Régional qui se déroulera **le samedi 16 mars 2019 à l'Espace Jean-Pierre CASSEL - Palais des sports et de la culture, Allée Victor Hugo, 30240 Le Grau-du-Roi.**

Cette édition se terminera au sein du **Seaquarium de Port Camargue** afin de fêter dignement et dans le plaisir d'une visite privatisée, la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut Marin.

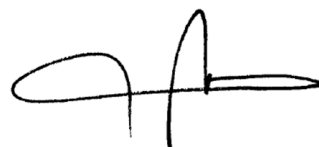
Ordre du Jour de l'Assemblée Générale

8h30 -12h30	Accueil des délégués et enregistrement des pouvoirs
9h30	Réunion des Commissions Régionales et Conseil des SCA
11h00	Rapport des Commissions
12h15	Repas
14h00	Ouverture de l'AG ordinaire
	Rapport moral de la Présidente, rapports du Secrétaire et du Trésorier
15h00	Rapport des Commissions (suite et fin)
16h30	Fin de l'AG
17h00	Visite privatisée du Seaquarium (Sur réservation avant le 08 mars pour délivrance d'un ticket d'entrée)
18h00	Signature de la convention de partenariat avec l'institut marin. Verre de l'amitié.

Les réservations des repas et visite du Seaquarium se font directement sur notre site internet ffessmpm.fr

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver et comptant sur votre présence,
Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers amis, à l'assurance de mes sentiments sportifs et dévoués.

Nicole BOULAY
Présidente



PJ :

Liste des résolutions soumises à l'Assemblée Générale
Pouvoir

courrier@ffessmpm.fr

☎ 05 31 61 53 70

Association loi 1901 n° W313001067

N° SIRET 35048724500051 - APE n° 9312Z

Siège social

7, rue André Citroën
31130 Balma

Antenne

Maison Régionale des Sports
1039 rue Georges Méliès - CS 37093
34967 Montpellier Cedex 2

Liste des résolutions soumises au vote

Résolution n°19/01 : Le rapport moral de la présidente est soumis à l'approbation de l'Assemblée

Résolution n°19/02 : Le rapport du secrétaire général est soumis à l'approbation de l'Assemblée

Résolution n°19/03 : Le rapport du trésorier général est soumis à l'approbation de l'Assemblée

Résolution n°19/04 : Le budget prévisionnel est soumis à l'approbation de l'Assemblée

Résolution n°19/05 : Quitus pour l'ensemble de la gestion est soumis à l'approbation de l'Assemblée

courrier@ffessmpm.fr

☎ 05 31 61 53 70

Association loi 1901 n° W313001067

N° SIRET 35048724500051 - APE n° 9312Z

Siège social

7, rue André Citroën
31130 Balma

Antenne

Maison Régionale des Sports
1039 rue Georges Méliès - CS 37093
34967 Montpellier Cedex 2